

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Tros mois... 8

Poste :

Un an... 35 fr. Six mois... 18 Tros mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclamés... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Avril 1879.

ÉLECTION DE BORDEAUX.

Le gouvernement sort vaincu de la lutte électorale, et la défaite qu'il vient de subir est le signe d'un état de crise politique dont la gravité apparaît clairement à tout esprit réfléchi.

La logique révolutionnaire a désarmé le pouvoir devant l'élection de Bordeaux comme elle l'avait armé contre la liberté des consciences. De cette impuissance et de cette agression devaient naître fatalement et les impérieuses revendications du radicalisme et les coalitions conservatrices. Lorsqu'un gouvernement est réduit à cette double extrémité, il est condamné par son incapacité; le régime actuel est, de plus, condamné par son origine et ses principes, dont sa politique n'est que la conséquence inévitable.

La République a su provoquer une telle émotion dans les consciences que ses adversaires, entraînés par un sentiment de révolte indignée, oublient jusqu'aux doctrines qui les séparent pour se coaliser contre elle. Tel est, en effet, l'enseignement que nous apporte l'élection du huitième arrondissement de Paris. Il n'est pas besoin d'insister sur le caractère de cette manifestation électorale; n'y cherchez point une formule politique, c'est une protestation confuse et un peu incohérente; elle échappe à l'action précise et déterminée des partis et n'est inspirée que par un sentiment instinctif de répulsion et de dégoût. C'est un symptôme dangereux pour la République; on peut lutter avec des fortunes diverses contre des opinions, on ne résiste pas à un instinct.

Un péril plus grave menace le gouvernement. La République se précipite ou se penche vers l'entraîne, vers la Commune et ses appétits anarchiques.

Blanqui est élu. C'est le fait important du jour. La souveraineté du peuple fait échec à la République officielle; elle somme les parvenus satisfaits de lui rendre des comptes et de lui obéir. Elle prépare à coups de bulletin de vote l'annihilation plénière qu'on prétendait lui dérober à la faveur des prérogatives présidentielles; et c'est elle aujourd'hui qui signifie au Président et aux ministres qu'il dépendra de son bon plaisir de mesurer la clémence et la grâce dont ils auront eux-mêmes à lui demander humblement le généreux bienfait.

Le triomphe de Blanqui est un événement dont on ne saurait méconnaître la portée. La personnalité du vieux conspirateur est peu de chose assurément, elle ne pèsera pas d'un grand poids dans la balance parlementaire, et elle disparaît devant la manifestation des électeurs qui l'ont prise pour enseigne. Mais la question Blanqui est posée, suivant l'expression de la République française. Et il ne s'agit pas ici de réduire le candidat à ses vraies proportions; il importe peu de constater la médiocrité du rôle qui lui serait réservé dans l'enceinte d'un Parlement; la question de Blanqui est la question même de la souveraineté anarchique du peuple qui s'impose au gouvernement de la République.

Au nom de cette souveraineté, M. Gambetta n'a-t-il pas un jour déclaré au gouvernement qu'il fallait se soumettre ou se dé-

mettre? N'a-t-il pas dit que le dernier mot appartenait toujours aux élus du suffrage universel? Eh bien! ce suffrage n'a pas oublié la leçon qui lui fut donnée; il réclame pour lui les droits que ses élus voudraient garder pour eux; il ne permet pas qu'on limite ses choix dans l'exercice de sa souveraineté; il nomme un condamné qu'on déclare inéligible, et le dernier mot lui appartient.

La République française demande au gouvernement de se soumettre: « La question Blanqui, dit-elle, sera plus difficile à résoudre demain qu'aujourd'hui, dans huit jours que demain. Quelques semaines encore, et elle serait insoluble. »

Mais si le gouvernement s'incline, s'il avoue qu'il n'y a pas de lois qui puissent être opposées à la volonté souveraine des électeurs, il signe son abdication et ouvre lui-même la brèche aux assaillants. S'il résiste, c'est la lutte sans trêve ni repos avec le corps électoral, c'est la souveraineté du peuple s'abritant sous le drapeau de la Commune.

La République entre dans une phase nouvelle; c'est le dernier acte qui se prépare.

A quelque point de vue qu'on se place pour envisager les choses, les questions soulevées par l'élection Blanqui sont grosses de conséquences graves.

Indiquons brièvement quelles sont les hypothèses qui peuvent se produire.

Si le bureau de recensement général des votes qui se réunira cette semaine à l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux déclare Blanqui élu, c'est la violation de la loi, puisque Blanqui est inéligible.

Si ce même bureau déclare que Blanqui étant légalement inéligible, les voix qui lui ont été données sont nulles de plano, il faudra annexer au procès-verbal les 6,796 bulletins portant son nom et les envoyer à la questure de la Chambre.

Dans l'un et l'autre cas, c'est la Chambre qui sera juge de la validité de l'élection. Or, si la Chambre se prononce pour la validité, on verra certainement bientôt les grandes villes où règne l'esprit radical ouvrir les portes de la Chambre à Rochefort, à Félix Pyat et aux autres chefs de la Commune. Il rentreront tous les uns après les autres.

Mais si les voix données à Blanqui étaient déclarées nulles et que M. Lavertujon fut proclamé élu, d'autres collèges s'empresseraient de saisir la première occasion qui s'offrirait de nommer Blanqui. On éterniserait ainsi la question Blanqui. Nous ne faisons qu'indiquer ces considérations sans y insister. Elles frappent l'esprit de tout le monde.

Mais de toutes ces hypothèses, la plus vraisemblable est celle-ci : Blanqui sera proclamé élu de par la volonté du peuple souverain, volonté que le parti radical déclare supérieure à la loi écrite; le gouvernement demandera à la Chambre la nullité de cette élection; un débat s'engagera qui agitera encore une fois le pays et l'inquiétera; le ministère tombera et Blanqui sera valide.

Puis le peuple souverain nommera députés les uns après les autres tous les communards fameux, et ce sera la revanche légale de la Commune et son triomphe sur la République opportuniste!

Il ne faut pas se le dissimuler, avec le suffrage universel tel qu'il est pratiqué, les destinées du pays sont à la merci des lubies de la foule et de la loi du nombre.

Il est utile de remarquer que, dans la circonscription où Blanqui a été élu, sur 24,000 inscrits il y a eu 42,000 abstentions.

Il paraît que la ville de Bordeaux est destinée à jouer sous la République un grand rôle dans les questions d'éligibilité.

C'est à Bordeaux que le dictateur Gambetta avait voulu, par un décret, enlever dans toute la France aux citoyens les plus recommandables et aux fonctionnaires les plus élevés leur droit d'éligibilité.

C'est à Bordeaux que des électeurs d'une seule circonscription prétendent violer la loi et rendre éligibles des condamnés que le Code a frappés d'incapacité!

L'on a dit bien souvent que le régime républicain est par excellence le règne des lois; il faut avouer que depuis l'avènement des républicains toutes les lois deviennent singulièrement élastiques.

Le gouvernement récolte à Bordeaux ce qu'il sème principalement à Paris depuis le 5 janvier.

Il est absolument exact que la grâce de Blanqui a été proposée, samedi matin, à la signature du Président de la République. M. Grévy a refusé d'approuver le décret qui avait été préparé dès la veille. On dit qu'une dépêche du préfet de la Gironde, arrivée directement à l'Élysée dans la nuit du samedi au dimanche, a complètement changé les dispositions du gouvernement en faveur de la grâce que l'on demandait pour Blanqui.

Chronique générale.

Les mêmes feuilles qui nous révèlent l'existence d'une circulaire ministérielle contre le pétitionnement des catholiques nous apprennent, en outre, que parmi les fonctionnaires auxquels il est interdit de signer figurent « les maires, adjoints, conseillers municipaux, etc. »

Cet etc est d'une éloquence étonnante. On se demande ce qu'il comprend et ce qu'il ne comprend pas. Etc, c'est tout le monde à la rigueur : le buraliste, le facteur, l'appariteur, le concierge de la mairie, le fournisseur de M. et M^{me} le maire, que sais-je? Et, en réalité, pourquoi ne mettrait-on pas tous ceux-là in vinculis quand on se croit fondé à enchaîner la liberté de conscience des maires et conseillers, c'est-à-dire des élus du suffrage universel? Seulement, que fera-t-on si maires et conseillers bravent les prohibitions ministérielles? On suspendra, on révoquera les maires; leur conseil les réélira. Quant aux conseillers, nous défions bien qu'on trouve moyen de les atteindre, à moins de dissoudre les assemblées dont ils font partie et de les remplacer par des commissions. Voilà bien des embarras que l'autorité supérieure se met sur les bras sans nécessité aucune.

On nous assure que plusieurs membres de la gauche extrême ont l'intention, dès la rentrée, d'interpeller le ministre de la guerre au sujet de la création des inspecteurs de grands corps d'armée et, particulièrement, de l'interroger sur le choix qu'il a cru devoir faire d'un général que sa naissance peut rendre légitimement suspect aux républicains.

On parle du remplacement de quelques préfets qui n'auraient pas montré assez de zèle dans leur lutte contre le pétitionnement catholique.

Le comité central de Lyon réclame la démission de M. Bonnet-Duverdier. On lui donnerait pour successeur M. Henri Rochefort.

LE DISCOURS DE M. JULES FERRY.

Il y avait, samedi, à la Sorbonne, réunion des sociétés savantes de province. M. Jules Ferry était présent. Il a prononcé un discours.

Cette longue harangue, étant tout ce qu'il y a au monde de plus banal, ne présenterait pas le moindre intérêt sans les vingt lignes qui la terminent.

Son Excellence le grand-maître de l'Université, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, ancien maire de Paris pendant la guerre, député, auteur des projets de loi qui rendront son nom immortel, M. Jules Ferry, enfin, a mis de tout dans cette harangue : des éloges pour les sociétés savantes, ce qui est juste; des calomnies à l'adresse de l'Empire, ce qui est républicain; une génuflexion à l'adresse de M. Jules Simon, ce qui est d'un prudent courtisan; un salut à M. Duruy, que M. J. Ferry devrait bien prendre pour modèle; un dithyrambe en l'honneur de la libre-pensée, un chant de guerre contre le clergé; une menace contre les signataires des pétitions en faveur de la liberté de l'enseignement; des idées fausses, des contradictions, des aphorismes qui sont des énigmes; des coups d'encensoir à casser le nez des républicains. Oui, il y a tout cela et bien d'autres choses encore dans ce discours; mais nous y avons vainement cherché un peu d'éloquence.

M. Jules Ferry nous révèle que, depuis 1870, nous faisons l'admiration du monde! La phrase mérite d'être relevée:

« De 1862 à 1870, trente-quatre sociétés viennent s'ajouter à votre livre d'or; mais, de 1870 à 1878, c'est près de soixante sociétés qui viennent demander une place à votre soleil, témoignant ainsi, dans cet ordre de faits comme dans tous les autres, de la volonté énergique de tous dans l'effort magnifique de travail et de labeur pour le relèvement de la patrie qui a succédé aux plus épouvantables désastres et qui nous a valu, l'ose le dire, non-seulement l'estime, mais l'admiration du monde. »

Comme fatras amphigourique, cette période est assez réussie, et si S. Ex. le grand-maître de l'Université concourait pour le grand prix de style avec les élèves de rhétorique du premier lycée de province, il arriverait certainement bon... dernier.

A cette réunion des sociétés savantes, le ministre de l'instruction publique affirme à nouveau son projet de loi, anticipant ainsi sur les débats qui ne manqueront pas de se produire au retour de la Chambre et du Sénat.

Pourquoi ces déclarations tout au moins intempêtes?

M. Jules Ferry est visiblement inquiet, et le fait trop voir. Les pétitions qui se multiplient, les protestations de l'Épiscopat, tout cet immense mouvement catholique l'irritent, et il s'empare, pour donner cours à sa colère, de la première occasion qui se présente.

Ces impatiences puérides sont indignes d'un homme sérieux, et donnent bien, en ce

